



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2025/84

**PORTANT PROLONGATION DES DISPOSITIONS DE
L'ARRÊTÉ MUNICIPAL 2025/75 PORTANT PERMIS DE
STATIONNEMENT**

81 RUE DE LA PLANQUE

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Règlement de Voirie Communal en date du 17 juin 2021,

Vu l'arrêté municipal temporaire 2025/75 du 8 juillet 2025 portant permis de stationnement au n°81 rue de la Planque,

Vu l'arrêté municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation de signature à Monsieur FRANCKE Olivier, Adjoint au Maire,

Considérant la demande en date du 3 juillet 2025 formulée par Monsieur FLAMENT Grégory, propriétaire du n°81 rue de la Planque, agissant en qualité de maître d'œuvre, sollicite l'occupation du domaine public pour des travaux de réfection de toiture,

Considérant la demande de prolongation en date du 4 août 2025 par Monsieur FLAMENT Grégory,

ARRETONS

Article 1 – Les travaux de réfection de toiture par Monsieur MELLIER Damien (SIRET – 882 319 478 00021) étant prolongés, les prescriptions de l'arrêté municipal temporaire 2025/75 en date du 8 juillet 2025, portant autorisation de pose d'un échafaudage sur le trottoir face au n°81 rue de la Planque, restent inchangées et demeurent applicables **jusqu'au dimanche 31 août 2025 inclus**.

Le présent arrêté de prolongation devra être affiché à côté de l'arrêté initial précité.

Article 2 – Une ampliation du présent arrêté sera transmis à :

Monsieur le Directeur Général des Services

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Monsieur FLAMENT Grégory, le demandeur,

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 5 août 2025,

Pour le Maire,
L'adjoint délégué

Olivier FRANCKE



L'ADJOINT DÉLÉGUÉ